

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Escales Littéraires Bordeaux-Aquitaine - Organisation de l'édition
2007 de l'Escale du Livre du 26 mars au 1er avril - Subvention de la
Communauté Urbaine - Convention- Décision - Autorisation .**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Escales Littéraires Bordeaux - Aquitaine a été créée en 1986 pour organiser une grande manifestation littéraire sur l'agglomération bordelaise. Depuis 2002, la formule initiale du Salon du Livre a dû évoluer pour répondre aux attentes des partenaires, des libraires et des éditeurs. Ainsi est né le concept de l'Escale du Livre dont le but demeure le soutien à l'économie du livre tout en promouvant des actions culturelles en direction du public. Par ailleurs, cette manifestation participe à la valorisation de l'image de la métropole étant reconnue comme l'un des grands salons littéraires au plan national.

L'édition 2007 de l'Escale du Livre s'est déroulée du 26 mars au 1^{er} avril à Bordeaux, quartier Sainte-Croix. Le cadre en était le Théâtre National de Bordeaux Aquitaine et la place Renaudel le week-end, et les différents lieux et institutions culturels de l'agglomération.

Elle a réuni à Bordeaux plus de 300 auteurs publiés aussi bien par des maisons d'édition nationales que régionales.

Afin de donner de l'originalité à cette manifestation, la nouvelle formule souhaitée par les organisateurs se présente comme un festival du livre autour des objectifs suivants :

- les livres comme moyen d'ouverture sur de nouvelles cultures et comme lien entre littérature et autres formes d'expression culturelle et artistique,
- les livres au soutien de l'économie et de la culture sur l'agglomération bordelaise et la Région Aquitaine (auteurs, éditeurs, libraires),
- la priorité accordée à l'invitation d'auteurs étrangers, francophones et/ou francophiles,
- l'élargissement de l'offre éditoriale plus uniquement limitée à la littérature adulte et pour enfant à la bande dessinée, mais étendue aux ouvrages portant sur l'art, le patrimoine, le voyage, la musique, le théâtre ou la gastronomie,
- la possibilité de donner carte blanche à ces auteurs pour qu'ils fassent partager au public leurs « coups de cœur » pour différents artistes tels que des plasticiens, des peintres, des musiciens, des chorégraphes, des metteurs en scène, etc..... .

Le déroulé de cette manifestation s'est présenté sous la forme d'escaliers journalières à thème :

- 26 mars : Escalier cinématographique en partenariat avec l'UGC Ciné et le Centre Jean Vigo avec des rencontres d'auteurs,
- 27 mars : Escalier théâtral en partenariat avec le Théâtre National de Bordeaux Aquitaine, l'OARA, etc.....,
- 28 mars : Escalier Muséale : rencontres public/auteur au CAPC, musée d'art contemporain de Bordeaux, musée des Arts décoratifs autour de revues ou livres consacrés au patrimoine ou à l'Art,
- 29 mars : Escalier musicale : rencontres avec le public de musiciens, chanteurs, auteurs éditeurs d'ouvrages consacrés à la musique dans l'église Sainte-Croix, à la Rock-School Barbey ou au café pompier de l'école des Beaux-Arts.
- 30 ,31mars et 1^{er} avril : Escalier littéraire à Sainte-Croix sur le parvis du T.N.B.A et la Place Renaudel.

En marge de ce programme, des rencontres se sont adressées à un public scolaire de 35 élèves, en partenariat avec l'Education Nationale et un programme spécial de découverte de la chaîne du livre a été mis en place, en lien avec les enseignants et des équipes pédagogiques.

Outre les retombées sur l'économie du livre, l'Escalier du Livre présente des retombées importantes sur l'attractivité du centre-ville. Cette manifestation permet également de faire appel à un nombre important d'entreprises pour la mise en place des stands, ainsi qu'à des prestataires de service localisés sur le territoire communautaire. Elle profite aussi à un grand nombre d'acteurs économiques (hôtels, restaurants, cafés....) qui bénéficient de la présence d'auteurs, d'attachés de presse, de journalistes et du public conséquent.

L'Association Escaliers Littéraires Bordeaux – Aquitaine, qui porte ce projet, s'attache à promouvoir à travers cette manifestation, l'image de l'agglomération bordelaise en apportant un soin particulier au plan de communication de cet événement. Ainsi, la presse écrite, les radios et télévisions donnent, avec le relais internet, un rayonnement certain à l'agglomération bordelaise à travers l'Escalier du Livre.

Notre établissement public, qui soutient cette manifestation depuis 1992, est sollicité pour reconduire son aide financière à hauteur de 214 110 € à l'association Escaliers Littéraires Bordeaux –Aquitaine dans le cadre d'un budget prévisionnel H.T s'élevant à 645 849€ répartis comme suit :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Animations littéraires grand public :		Subventions :	
Logistique	38 500	Centre National du Livre	23 000
Accueil auteurs	42 935	D.R.A.C	23 000
Droits et cachets	20 000	Ville de Bordeaux	182 939
Animations diverses	15 000	Conseil Général de la Gironde	35 000
		Communauté Urbaine de Bordeaux	214 110
Animations littéraires jeunesse :		Conseil Régional d'Aquitaine	91 000
Logistique	31 200	Ministère des Affaires Etrangères	5 000
Accueil auteurs	7 470	Ministère de la Culture	5 000
Droits et cachets	5 179	Education Nationale	2 000
Animations diverses	16 635		
		Ressources propres :	
Animations littéraires scolaires :		Publicité	5 000
Logistique	10 000	Stands et participations	15 000
Accueil auteurs	3 730	Partenariat	10 000
Ecoles primaires et secondaires	18 300	Autres partenariat	2 800
Lycées	7 200		
		Avantages en Nature :	
Communication :		Mairie de Bordeaux	32 000
Publicité	7 000		
Prestations supports communication	20 000		
Prestations presse	20 000		
Publications	20 000		
Opérations en médiathèque :			
Lire en Fête	15 000		
Autre dépenses :			
Fonctionnement	79 800		
Aménagement et chapiteaux	154 400		
Festif	8 500		
Personnels temporaires	25 000		
Déficit antérieur à éponger(*)	25 000		
Provision créance clients	23 000		
S/total	613 849		
Divers :			
Avantages en nature	32 000		
TOTAL	645 849	TOTAL	645 849

(*) L'examen des comptes fournis par l'association et leur présentation lors d'une réunion préparatoire ont mis en exergue des difficultés ponctuelles liées en particulier à des

indemnisations consécutives à des contentieux qui aboutissent à un déficit cumulé d'un montant de 25 000€ sur la période 2003-2006.

En conséquence, et afin de permettre à cette occasion d'assurer la pérennité de la manifestation, il est indispensable de prendre en compte le montant dans les charges.

Le Conseil Régional et le Conseil Général présenteront devant leur Commission Permanente ce dossier.

Compte tenu de la notoriété et des retombées incontestables de l'Escale du Livre en terme de promotion, d'image ainsi que de l'impact sur le commerce pour l'agglomération bordelaise, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir reconduire pour l'édition 2007, le soutien financier apporté en 2006 à l'association Escales Littéraires – Bordeaux - Aquitaine, et :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 214 110 € à l'association Escales Littéraires - Bordeaux Aquitaine pour l'organisation de l'Escale du Livre qui se déroulera du 26 mars au 1^{er} avril 2007,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée à intervenir, en vue de fixer, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6737, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 MAI 2007

PUBLIÉ LE : 23 MAI 2007

M. JEAN-CHARLES BRON

CONVENTION

« L'ESCALE DU LIVRE 2007 »

Entre :

- l'Association Escales Littéraires Bordeaux - Aquitaine, représentée par son Président, M. Pierre MAZET, domiciliée 11, rue Auguin 33000 BORDEAUX,

ET

- la COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX représentée par son Président, M. Alain ROUSSET, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du domiciliée à BORDEAUX, Esplanad e Charles de Gaulle.

Il est dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement de l'organisation du salon « L'Escale du Livre », se déroulant à Bordeaux du 29 mars au 1er avril 2007.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

La Communauté Urbaine s'engage à verser une subvention d'un montant 214 110 € pour l'organisation de la manifestation l'Escale du Livre dans le cadre d'un budget prévisionnel H.T. de 645 849 €. L'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature, s'élève à 645 849 € H.T.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de la manifestation s'avérait inférieur à l'estimation initiale, cette subvention sera réduite au prorata de coût réel de l'opération.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget permettra de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

ARTICLE 3 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 516 679,20 €, après signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 129 169,80 €, à la réception des documents suivants :
 - un bilan financier définitif, un compte de résultat et annexes détaillés de la manifestation certifiés conformes par un Commissaire aux Comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel.
 - le budget définitif certifié conforme par le Président qui sera comparé avec le budget prévisionnel de la manifestation,
 - un compte rendu détaillé du déroulement de la manifestation faisant apparaître son intérêt en terme de développement économique et de promotion de la métropole,
 - une note de commentaires explicitant le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel déposé lors de la demande de subvention,
 - une copie des délibérations ou des décisions de financement des autres partenaires sollicités.
 - un dossier de presse montrant l'impact médiatique de la manifestation.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter, sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres de la Commission Développement Economique, Grands Evènements, Tourisme Urbain, le bilan de la manifestation ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté Urbaine de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté Urbaine, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et à transmettre à la Communauté Urbaine ses statuts actualisés.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE RESILIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde de la subvention relative à la manifestation devront être produites dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice 2007, soit au plus tard le 30 Juin 2008.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Conformément à l'article 10 de la Loi n° 2000/321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire s'engage à produire le budget et les comptes de l'Association au titre de l'exercice 2007, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par la Communauté Urbaine devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION
ESCALES LITTERAIRES
BORDEAUX-AQUITAINE

Pierre MAZET

POUR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ET PAR DELEGATION,
LE VICE PRESIDENT,

Jean - Charles BRON